

# Refuge du Bruet



<b>Propriétaire :</b>	<b>COMMUNE D'OLLON</b>		
<b>Réservation :</b>	Service technique	Tél.	024 499 01 35
<b>Concierges :</b>	<b>Mme Amanda WIDER</b>	tél.	079 849 70.43
<b>Période de location :</b>	d'avril à octobre		
<b>Capacité du refuge :</b>	50 personnes intérieur 50 personnes extérieur		
<b>Tarif de location :</b>	1 jour	Fr.	150.-
	1 week-end	Fr.	250.-
<b>Remise des clés :</b>	Les clés sont à retirer suffisamment à l'avance (en principe le vendredi) auprès du concierge contre une caution de Fr. 100.- remise des locaux en principe le lundi matin.		
<b>Equipements :</b>	Evier avec eau chaude / cuisinière 4 plaques + four / lave-vaisselle / réfrigérateur avec compartiment congélation		
<b>Mobilier :</b>	7 tables – 14 bancs à l'intérieur mobilier fixe et une table cuisine 3 tables – 6 bancs à l'extérieur mobilier fixe		
<b>Vaisselle :</b>	70 couverts (à disposition, comprise dans la location)		
<b>Grillades :</b>	pas de grill - chacun apporte son matériel		
<b>Chauffage :</b>	fourneau à bois – bûches à disposition (forfait Fr. 10.-) chacun coupe son petit bois d'allumage – billot et hache à disposition 2 corbeilles en osier ne pas vider les cendres, le concierge s'en occupe		
<b>WC :</b>	WC hommes et WC dames et handicapés. Le papier hygiénique est fourni mais non les linges essuie-mains. <b>Attention</b> , ne rien jeter d'autre que le papier hygiénique dans la cuvette des WC, il n'y a pas d'égout, le système d'évacuation des eaux usées se fait naturellement au travers d'une tranchée filtrante. Mégots de cigarettes dans le cendrier, tampons et bandes hygiéniques dans la petite poubelle prévue à cet effet.		
<b>Nettoyage :</b>	Doit être terminé au plus tard pour 8H00 le lendemain de la location. Pour les suivants. (nettoyage tables, bancs, balayage intérieur, nettoyage et récurage de la cuisine et des WC) Pas de containers à disposition. Chacun fournit et remporte ses sacs poubelles (possibilité de les déposer dans les centres de tris au village ) Merci de trier vos déchets. En cas de non-respect de ces règles, en plus de la location, les heures effectives passées pour remettre en ordre la surface louée seront déduites de la caution. Tarif Fr. 50.-de l'heure		
<b>Sacs à poubelle</b>	Dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2014, suite à l'introduction de la taxe au sac, <b>vous devez vous munir des sacs à poubelle officiels de couleur blanche</b> , pour l'évacuation des déchets inhérents à l'utilisation de ce local. Toute infraction constatée fera l'objet d'une amende de Fr. 200. – par cas. A noter que vous pouvez vous procurer ces derniers aux Office postaux et dans différents commerces de la Commune et grandes surfaces de la région.		
<b>Interdiction de fumer</b>	Suite à l'entrée en vigueur de la loi vaudoise du 23 juin 2009 sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics, nous vous informons que tous les locaux communaux sont concernés par cette mesure, qui est donc applicable sans possibilité de dérogation. Tout contrevenant s'exposera à des sanctions administratives.		

La Municipalité

Mis à jour le 8 juin 2018

**LOCATION UNIQUEMENT AUX HABITANTS DE LA COMMUNE D'OLLON ET A SES SOCIETES LOCALES**